



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



### DECISION DU MAIRE

N° 064/2025

#### Objet : Mission de conseil en ingénierie pour travaux de rénovation des vestiaires du stade de rugby

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant les travaux de rénovation des vestiaires du stade de rugby notamment en matière de remplacement de la chaufferie, la régulation de la production d'eau chaude et la réfection des douches de certains vestiaires, il est nécessaire pour la commune d'être accompagnée sur ce projet par un cabinet d'ingénierie ;
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,
- Considérant la proposition du cabinet TEB, Techniques Energétiques du Bâtiment en date du 30 avril 2025

### DECIDE

De retenir l'offre du cabinet d'ingénierie TEB pour la réalisation d'une mission de conseil pour ces travaux pour un montant de 6 800.00 € H.T soit 8 160.00 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 23 juin 2025

Le Maire,

Fabien DURAND



\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.